

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 5130-5140, RUE SAINT-HUBERT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté aux termes de sa résolution CA08 25 0267 du 2 septembre 2008, un premier projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé aux 5130-5140, rue Saint-Hubert;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **lundi 6 octobre 2008 à compter de 18 h 15**, à la salle Lapointe de la Fraternité des policiers et policières de Montréal située au 480, rue Gilford;

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, l'usage « bureau » au troisième étage de l'immeuble situé aux 5130-5140, rue Saint-Hubert.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, bureau 500, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 5 septembre 2008.

La secrétaire d'arrondissement,

Joanne Skelling, avocate